

COMMUNIQUE DE PRESSE

Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation - France – 29 août 2007

Katrina : 2 ans déjà que la Nouvelle Orléans cherche à se reconstruire ! Les territoires français, pourraient-ils supporter un évènement d'une telle ampleur ?

A l'image d'un évènement de type Katrina, une situation similaire à la Nouvelle Orléans peut se produire en France. La crue de 1856 a en effet touché simultanément 55 départements français, paralysé les centres villes de Lyon, Toulouse, Orléans, Tours, Agen, Bordeaux, Avignon et touché l'amont du bassin de la Seine. Aujourd'hui, les dommages seraient colossaux, les conséquences indirectes phénoménales.

Malgré des efforts considérables, le territoire de la Nouvelle Orléans n'a toujours pas retrouvé 15 % des 1.300.000 habitants, 10 % des 28.000 entreprises et 20 % des 625.000 actifs présents avant le passage de Katrina, alors que le reste de la Louisiane se relève plus facilement. Un des messages forts adressés aux Français par l'adjointe au Maire de la Nouvelle Orléans lors d'un colloque organisé par le Consulat de France: **« soyez prêts à reconstruire, ayez un projet pour votre territoire ».**

Ne croyons pas être mieux préparés en France, à réagir à un tel évènement et entendons nos collègues américains. Il faut que nos collectivités se mobilisent, au côté de l'Etat pour faire en sorte que notre pays et nos territoires se relèvent. Que deviendrait par exemple un territoire comme le Val-de-Marne, où 220 000 habitants vivent derrière les « murettes » de protection contre la Seine, si une crue dépassait ces protections ? Que deviendraient des villes comme Tours ou Toulouse avec 110 000 et 75 000 personnes vivant derrière les digues, si la reconstruction n'est pas anticipée ? Comment faire en sorte que la reconstruction soit rapide et qu'elle n'aggrave pas le décalage de développement entre les territoires, comme on peut le voir malheureusement à la Nouvelle Orléans ? Ces exemples ne sont pas isolés puisqu'en France, 5 à 6 millions de personnes vivent en zone inondable et qu'une commune sur deux est concernée directement ou indirectement par le risque d'inondation.

Eric Doligé, Sénateur et Président du Conseil Général du Loiret, Président du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI), a souhaité partager ces enseignements avec ses collègues, dès avril 2007, lors d'une matinée d'étude organisée au Sénat. Il rappelait les faits suivants :

La cuvette où la Nouvelle Orléans se trouve blottie derrière ses digues n'est pas très différente des grands centres urbains et industriels que l'on trouve en France, derrière des digues ou des murettes de protection le long du Rhône, de la Loire, de la Garonne ou de la Seine. A voir les dégâts que cinq ruptures de digue ont provoqué, est-on aujourd'hui mieux armés que nos homologues américains pour faire face à une telle catastrophe et pour s'en relever ? Est-ce que nous nous comportons vraiment comme si cela pouvait arriver et en tirons les conséquences ? Une inondation de cette ampleur pose d'abord des problèmes de gestion de crise et post-crise colossaux et s'avère être une catastrophe sociale et économique qui coûte très cher aux collectivités et à la Nation. Vraiment il vaut mieux prévenir que guérir !

En conclusion de cette matinée, il tirait les enseignements suivants, qu'un groupe de travail a approfondi depuis :

- ✓ *L'enjeu en terme de vies humaines et d'impact économique d'une rupture de digue n'est pas considéré à sa juste valeur. Nous devons aider nos élus à mesurer le risque que cela représente, d'autant qu'on sait déjà que de nombreuses villes sont protégées en tout ou partie par des digues ou des murets de protection.*
- ✓ *La rupture d'une digue ou d'une protection provoque une onde de crue dangereuse ; elle augmente dramatiquement le risque pour les vies humaines ; elle pose de réelles difficultés à la gestion de la crise et des secours ; elle aggrave considérablement le déploiement et la coordination des secours ; elles provoquent*

des dégâts qui compliquent fortement la reconstruction. Nous n'avons pas besoin de mini-tsunami dans nos vallées ou nos villes et devons donc nous en prémunir.

- ✓ *La coordination des secours est un vrai souci, lorsqu'on doit faire face à une inondation sur un vaste territoire. Nous en avons eu une illustration à la Nouvelle-Orléans. C'est un vrai défi qui nous est lancé pour gérer ensemble la crise et la post-crise sur des grands territoires.*

Une bonne préparation demande une organisation dans chaque entreprise, chaque établissement public, chaque réseau public, chaque commune, chaque département, chaque zone de défense, tous ces plans étant coordonnés entre eux. Donnons-nous les moyens humains et techniques nécessaires et formons-nous par des exercices réguliers et un apprentissage systématique à chaque prise de fonction.

A la suite de ce colloque, le CEPRI a constitué un groupe de travail avec des représentants de l'Etat (Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement Durables, Ministère de l'Intérieur, Conseils généraux de l'Agriculture et des Ponts et Chaussées) et de collectivités territoriales, pour élaborer un discours partagé sur la nécessité pour les élus de prendre en compte la fiabilité des digues et des protections localisées présentes sur leur territoire. Les conclusions du groupe de travail seront remises à la fin du mois de septembre prochain.

Contact presse

Stéphanie BIDAULT

02 38 25 41 43

stephanie.bidault@cepri.net

www.cepri.net